Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 022-212202188-20260521-2026_044-DE

# COMMUNE DE PLOUGRESCANT
## CÔTES D'ARMOR

---

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

**Séance ordinaire du 21 MAI 2026**

---

**DATE DE CONVOCATION : 12/05/2026 MEMBRES EN EXERCICE : 15 MEMBRES**

---

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUGRESCANT légalement convoqué, s'est assemblé à la Salle du Conseil, sous la présidence de Didier AUZOU, Maire.

**PRÉSENTS (14) :** Didier AUZOU, Anne LE COADOU, Xavier de ROQUEFEUIL, Jacqueline DRONIOU, Pascal LEMESLE, Alain LE KER, Philippe LE SAINT, Didier REMOISSONNET, Magali LEMOINE, Magali TOCQUER, Margaux DESCLOZEAUX, Fanny LANDEMAINE, Gilbert DRESCHER, Donaïg LE DÛ

**ABSENT (1) :** Franck MISUK, donne pouvoir à Pascal LEMESLE

**Secrétaire de Séance :** Jacqueline DRONIOU

## RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID)
## Délibération 2026_044

Comme à chaque début de mandat, le Conseil Municipal doit proposer à la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) une liste de membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID).

Le Conseil Municipal est le seul organe délibérant à pouvoir établir cette liste, le Maire ne peut la dresser seul.
Le Maire (ou son adjoint délégué) étant Président de la commission, son nom n'apparaîtra pas dans la liste.
La durée du mandat des commissaires est égale à la durée du mandat du conseil municipal.
Le nombre d'habitants de la commune de Plougrescant étant inférieur à 2000, il faut désigner en nombre double une liste de six membres titulaires et leurs six suppléants.
La liste proposée aux finances publiques doit donc comporter 24 personnes.

Les conditions requises pour être commissaire sont les suivantes :

- avoir plus de 18 ans,
- être de nationalité française ou ressortissant de l'Union Européenne,
- jouir de ses droits civils,
- être inscrit aux rôles des impositions directes locales dans la commune (Taxe Foncière, Taxe d'Habitation ou Contribution Foncière des Entreprises),
- avoir des familiarités avec les circonstances locales,
- avoir des connaissances suffisantes pour les travaux de la commission.

Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 022-212202188-20260521-2026_044-DE

Monsieur Le Maire propose la désignation des 24 personnes suivantes :

| **NOM** | **Prénom** |
|---|---|
| LE COADOU | Anne |
| de ROQUEFEUIL | Xavier |
| DRONIOU | Jacqueline |
| LEMESLE | Pascal |
| LE KER | Alain |
| LE SAINT | Philippe |
| REMOISSONNET | Didier |
| LEMOINE | Magali |
| MISUK | Franck |
| TOCQUER | Magali |
| DESCLOZEAUX | Margaux |
| LANDEMAINE | Fanny |
| DRESCHER | Gilbert |
| LE DÛ | Donaïg |
| LE SAINT | Jean-Marc |
| LE BIANNIC | Martine |
| CLOAREC | Christophe |
| LAYOUR | Laurent |
| GUILLOUZIC | Maria |
| LE MÔ | Marie-Renée |
| LE COADOU | Patricia |
| KERAMBRUN | Roger |
| LE ROY | Serge |
| LE QUÉRÉ | Yves-Marie |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**DÉSIGNE** les personnes ci-dessus pour former la liste des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) à proposer à la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP),

**AUTORISE** Monsieur Le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour Extrait Conforme,
Le Maire,
Didier AUZOU.

La Secrétaire de séance,
Jacqueline DRONIOU.

MAIRIE DE PLOUGRESCANT (Côtes d'Armor)